

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE – ATD



ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL  
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025**

Séance du : 10/10/2025

Date de convocation : 17/09/2025

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 18

Absents ou excusés : 12

Seuil de la majorité absolue : 10

Délibération n° 25.10.717

Assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2025 : présentation du bilan d'activité 2024 et définition de l'ordre du jour + Annexe

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération n° 25.10.718

Signature avenant N°1 à la convention 2025 Berger/Levrault E-Magnus + Annexe

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération n° 25.10.719

Convention de partenariat avec le CD31 pour la formation des demandeurs d'emplois sur des fonctions de comptable 2025 + Annexe

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération n° 25.10.720

Présentation de l'organigramme de l'agence et mise à jour des missions au 1<sup>er</sup> octobre 2025 : Comité social territorial du 5 juin 2025 + Annexe

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Délibération n° 25.10.721

Décision modificative N°1 + Annexe

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

**Délibération 25.10.722**

**Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote u budget 2026 + Annexe**

<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Délibération 25.10.723**

**Réforme et sortie d'inventaire des biens + Annexe**

<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**Délibération 25.10.724**

**Admission en non-valeur**

<b>Pour : 18</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Le 10 octobre 2025 à 9h00 s'est réuni, Salle A 420 du Conseil départemental de la Haute-Garonne, en visioconférence et en présentiel, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

**1<sup>er</sup> collège : Conseillers Départementaux**

Nom – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant
VINCINI Sébastien	<i>Président</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUTELOUP Jérôme	Conseiller départemental Canton de Muret	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CROQUETTE Martine	Conseiller départemental Canton de Tournefeuille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pouvoir à Mme SIORAT
DENOUVION Victor	<i>Vice-Président</i> Conseiller départemental Canton de Castelnest	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DEUILHE Serge	Conseiller départemental Canton de Plaisance-du-Touch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FLOUREUSSES Sandrine	Conseillère départementale Canton de Castelnest	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
GOJARD Loïc	Conseiller départemental Canton de Cazères	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HARDY Isabelle	<i>Secrétaire</i> Conseillère départementale Canton de Toulouse 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LAFFONT Didier	Conseiller départemental Canton de Léguevin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUMEAU-PRECEPTIS Aude	Conseillère départementale Canton de Castanet-Tolosan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MASELLA Lauriane	Conseillère départementale Canton de Toulouse 11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
POUMIROL Emilienne	Conseillère départementale Canton d'Escalquens	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
SIORAT Florence	Conseillère départementale Canton de Revel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VEZAT BARONIA Maryse	<i>Vice-Présidente</i> Conseillère départementale Canton d'Auterive	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VIEU Annie	Conseillère départementale Canton de Portet-sur-Garonne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOLTO Véronique	Conseillère départementale Canton de Léguevin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 2ème collège : Maires et Présidents d'EPCI

Nom – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant
ALBOUY Julie	Maire de FRANCON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
BERGIA Jean-Marc	<i>Vice-Président</i> Maire de SAUBENS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
CALAS Daniel	Maire de GRAGNAGUE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pouvoir à M. LAGORCE
CAMBEFORT Catherine	Maire de SAIGUEDE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pouvoir à M. LEFEBVRE
FOREST Laurent	Maire de MONTGISCARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
GUERRA Olivier	Maire de GARDOUCH	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LAFFON Jérôme	Maire de FROUZINS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LAGORCE Patrice	<i>Secrétaire</i> Maire de DAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Patrick	Maire de SAINT-JULIEN SUR GARONNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PETIT Philippe	Maire de SAINT-SAUVEUR	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PRINCE Bernard	Maire de GOUAUX DE LUCHON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SEGARD Brigitte	Maire de SOUEICH	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SIMEON Françoise	<i>Vice-Présidente</i> Maire de FONSORBES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
WELTER Lionel	Maire de L'ISLE-EN-DODON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

### ASSISTAIENT EGALEMENT :

- Monsieur Frédéric DRINAL, Directeur Général Délégué au Développement et à l'Attractivité des Territoires au sein du Conseil départemental la Haute-Garonne,
- Monsieur Éric GOSSET, Directeur de HGI-ATD,
- Madame Marie-Pierre GUISTI, Directrice Adjointe de HGI-ATD,
- Monsieur Philippe POULIES, Directeur Adjoint de HGI-ATD,
- Monsieur Cyril MIJOLE, Chef du service Assistance Numérique et Informatique,
- Monsieur Louis DEMANGE, Conseiller en Finances locales du service Financier de HGI-ATD,
- Madame Florie DEBAT et Monsieur Gaspard PETIT-ROSSI, Chef de projet et Consultant du cabinet KPMG (présents seulement au moment de leur intervention).

### ➤ INTERVENTION PRELIMINAIRE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le PRESIDENT ouvre la séance du conseil d'administration en saluant les participants présents en salle et ceux connectés en visioconférence. Après avoir procédé à l'appel nominal et s'être assuré du quorum requis pour tenir la séance, il énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

### ➤ ACTUALITE DE HAUTE-GARONNE INGENIERIE-ATD

#### • PROJET D'ETABLISSEMENT : ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur GOSSET introduit le sujet relatif au projet d'établissement de Haute-Garonne Ingénierie, rappelant que le dernier projet avait été adopté en 2015 et que la Chambre Régionale des Comptes avait recommandé en 2023 l'élaboration d'un nouveau projet.

Il explique que le processus a démarré fin 2024 avec un sondage envoyé à tous les adhérents. Il ajoute qu'un marché a été lancé au printemps 2025 et indique que le prestataire retenu est le cabinet KPMG, associé à la Société SETEC.

Il précise que l'objectif est d'adopter ce projet d'établissement lors du Conseil d'Administration de février 2026.

A l'appui du diaporama présenté, Florie DEBAT et Gaspard PETIT, Chef de projet et Consultant du Cabinet KPMG, apportent des précisions sur l'état d'avancement de ce nouveau projet d'établissement.

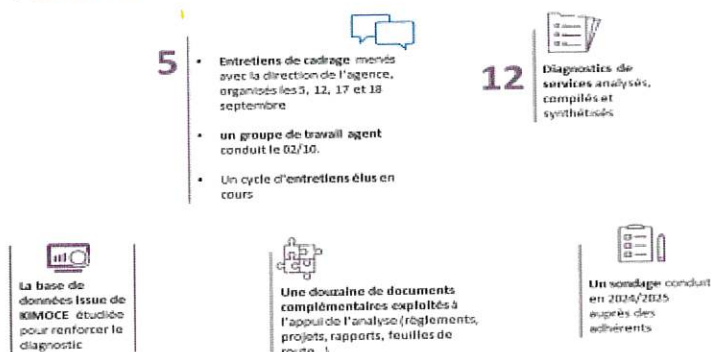
La parole est donnée à Florie DEBAT de KPMG pour présenter les étapes du projet :

- Phase 1 (finalisée) : Analyse des données et état des lieux exhaustif des forces et faiblesses de HGI ;
- Phase 2 (en cours) : Recensement et structuration des propositions d'amélioration, basées sur une concertation approfondie ;
- Rédaction prévue : Début 2026, pour présentation des orientations stratégiques et actions proposées.

Elle détaille ensuite la méthodologie employée pour la phase 1 :

- Entretiens de cadrage avec la direction ;
- Groupe de travail avec les agents ;
- Entretiens avec 6 élus du Conseil d'Administration (3 issus du collège des communes et 3 issus du collège du Conseil départemental) ;
- Analyse des diagnostics des services ;
- Exploitation de données quantitatives (base de données, logiciel Kimoce) ;
- Analyse du sondage 2024-2025 auprès des adhérents.

## Les entretiens et l'analyse documentaire réalisée



Gaspard PETIT présente les résultats du sondage auprès des adhérents afin d'évaluer les prestations rendues par HGI :

- Plus de 25% de taux de réponse (156 répondants) ;
- Entre 85% et 90% de satisfaction en moyenne sur les différents aspects évalués (modalités de saisine, délais de réponse, adéquation de l'offre, qualité des prestations).

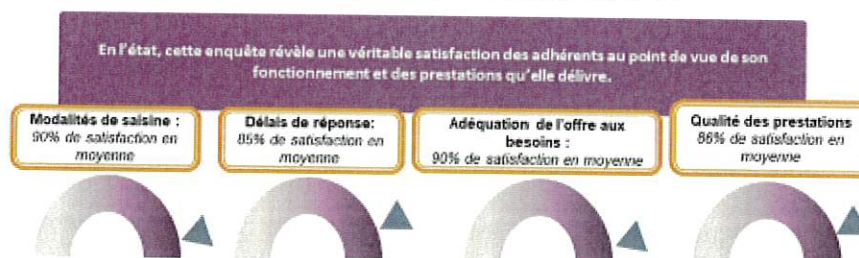
Il expose ensuite les grandes lignes du diagnostic interne, basé sur les autodiagnostic des services :

- **Missions** : Besoin de clarification des prestations et volonté d'approfondir et d'innover ;
- **Organisation** : Désir de transversalité et de retours des adhérents ;
- **Fonctionnement** : Besoin d'outillage numérique adapté et de meilleure qualification des besoins ;
- **Communication** : Désir de valorisation institutionnelle et de lisibilité accrue.

## Une enquête de satisfaction qui montre des résultats très favorables

Une enquête auprès des adhérents a été conduite entre 2024 et 2025. Les résultats qui ont été communiqués (18 répondants pour les Présidents d'EPCI / 156 répondants pour les communes soit 24% des EPCI membres et 26% des communes adhérentes) sont très positifs :

- ✓ Quelle que soit la thématique, les retours sont positifs (très satisfaisant ou satisfaisant) ;
- ✓ Quelle que soit la thématique, les prestations délivrées par HGI sont très largement jugées claires, complètes, applicables et documentées.



Haute-Garonne Ingénierie

## Les enjeux qui ressortent à ce stade :

Au-delà du regard des adhérents, le diagnostic interne est nécessaire pour déterminer le contenu du projet d'établissement.

Les éléments ci-dessous recourent de manière transversale les enjeux identifiés à l'échelle de chaque service.

Axe	Premiers regroupements
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le catalogue d'offre de service</b> : besoin partagé de clarifier ce qui relève ou non des missions ;</li> <li>• <b>L'innovation</b> : chaque direction souhaite enrichir ses missions de prestations à forte valeur ajoutée pour les adhérents ;</li> <li>• <b>L'adaptation aux évolutions de l'environnement d'intervention</b> : bifurcation écologique, IA, évolution du profil des élus du territoire.</li> </ul>
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le cloisonnement</b> : les diagnostics soulignent la volonté des différents services d'améliorer le travail transversal sur les projets partagés ;</li> <li>• <b>L'adéquation missions-moyens</b> et l'organisation du temps de travail : des charges de travail parfois importantes et une gestion perçue comme rigide du temps de travail ;</li> <li>• <b>La formation</b> : les services insistent sur la nécessité d'un effort renforcé en matière de montée en compétence ;</li> <li>• <b>La cohésion et l'animation</b> : à l'échelle de l'agence un besoin partagé de lien et de cohésion ressort.</li> </ul>
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'outillage</b> : les diagnostics mettent en évidence que les outils actuels sont trop fragmentés, peu ergonomiques et globalement inadaptés aux usages attendus, en particulier pour le pilotage, le suivi des sollicitations et la gestion des projets.</li> <li>• <b>Le dialogue adhérent</b> : Les services expriment une volonté commune de mieux outiller le dialogue avec les adhérents, en structurant à la fois le recueil des besoins et l'évaluation des prestations ;</li> <li>• <b>Le recueil et la qualification du besoin</b> : l'absence de structuration des demandes génère des sollicitations mal définies qui pèsent sur les équipes</li> </ul>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fluidifier la circulation interne de l'information</b> : les diagnostics insistent sur la nécessité d'améliorer les échanges internes et de sortir d'une logique fragmentée.</li> <li>• <b>Renforcer la lisibilité institutionnelle</b> : un besoin partagé de moderniser et d'harmoniser les productions ressort.</li> <li>• <b>Valorisation et visibilité</b> : une envie de la part des services de dynamiser les vecteurs de communication et diversifier le contact au service d'une expérience adhérent renforcée.</li> </ul>

Haute-Garonne Ingénierie

Florie DEBAT conclut en présentant les prochaines étapes :

- **Séminaire avec l'ensemble des agents le 16 octobre 2025** ;
- Nouveau comité de pilotage début novembre 2025 ;
- Nouvelle session du groupe de travail agents ;
- Rédaction du projet fin 2025 - début 2026 ;
- **Restitution et validation du projet d'établissement en février 2026.**

A l'issue de ces exposés, Monsieur le PRESIDENT demande à rencontrer les consultants en amont de la tenue du séminaire, étape déterminante dans la démarche d'écriture collégiale de ce nouveau projet d'établissement.

Monsieur GOSSET en prend note.

En réponse à Monsieur le PRESIDENT le questionnant sur les diagnostics restitués par les groupes de travail, il confirme que les autodiagnostic réalisés résultent d'une concertation approfondie et ont démontré un fort engagement des agents ; ces derniers ayant réussi à proposer un état des lieux sincère des forces et des faiblesses de leur collectif de travail. Il souligne par ailleurs l'intérêt accordé à l'exercice qui conduira à une vision croisée exhaustive entre le regard des agents et les attentes des adhérents.

Aucun vote formel n'est effectué, mais les membres du Conseil d'administration prennent acte de l'avancement du projet d'établissement et de la méthodologie employée.

- **ELECTIONS 2026 : POINT SUR LA CELLULE MISE EN PLACE**

Philippe POULIES présente les prestations proposées aux adhérents dans le cadre des élections municipales de 2026, annonçant la mise place d'une cellule élection, composée d'agents des services juridique et documentation de l'agence.

Il précise qu'un focus sur la cellule mise en place est proposé pour l'Assemblée générale ordinaire de l'Agence le 24 novembre prochain.

---

## Elections municipales 2026

- La création d'une cellule élections 2026
  - **Dès 2024** : constitution d'une cellule « Elections municipales 2026 » associant les agents du service juridique et du service documentation et chargée de travailler sur les prestations de conseil et d'information à délivrer aux adhérents sur les prochaines élections
- La mise en place d'une permanence téléphonique
  - A compter du **2 février 2026** : mise en place d'une **permanence téléphonique** au service juridique permettant aux adhérents d'avoir des réponses orales sur les élections
  - Le **maintien de la permanence** après les élections **jusqu'au 30 avril 2026** afin d'accompagner les élus pour **l'installation des nouvelles assemblées** locales, communales et intercommunales



Information des usagers par un mail et par le site internet de HGI de la mise en place de la permanence téléphonique

7

Haute-Garonne Ingénierie

---

## Elections municipales 2026

- La diffusion régulière d'informations
  - Un **espace d'information** dédié aux **élections municipales** et à **l'installation des assemblées** locales figurant sur la page d'accueil du site internet de HGI-ATD [atd31.fr](http://atd31.fr)
  - Un **fil d'actu spécial élections** adressé aux adhérents
- Des publications spécifiques
  - 1 Conseil en diagonale sur les élections diffusé début 2026
  - 1 Conseil en diagonale sur le statut de l' élu diffusé début avril 2026
  - 1 Conseil en diagonale sur le conseil municipal et le conseil communautaire diffusé début avril 2026
- Des sessions de formations pour les élus
  - **La préparation et le déroulement des élections** (27 novembre à Caraman, 4 décembre à Bouloc, 9 décembre et 6 janvier à Saint-Gaudens)
  - **Le statut de l' élu** dès le 1<sup>er</sup> semestre 2026 en présentiel et en formation à distance
  - **La mise en route des assemblées locales** dès le 1<sup>er</sup> semestre 2026

8

Haute-Garonne Ingénierie

Aucun vote formel n'est effectué, mais les membres du Conseil d'administration valident la mise en place de la cellule élections, les actions prévues.

• **DELEGATIONS DE SIGNATURES : PRESENTATION DES NOUVEAUX ARRETES**

Monsieur le PRESIDENT informe le Conseil d'administration que de nouveaux arrêtés de délégations de signature ont été mis en œuvre suite à l'entrée en fonction du nouveau Directeur de l'agence.

Il rappelle que pendant la vacance du poste de directeur, Mme VEZAT-BARONIA avait reçu une délégation de signature du Président pour assurer le bon fonctionnement de l'agence. Cette délégation couvrait des domaines normalement attribués au Directeur, notamment en matière de ressources humaines, de comptabilité et d'affaires générales.

Madame GUISTI détaille ensuite la nouvelle répartition des délégations de signature :

---

## Délégations de signatures : présentation des nouveaux arrêtés

Mise en œuvre des arrêtés de délégation de signature du Président :

- À Mme VEZAT-BARONIA : en cas d'absence du Président, pour les situations où le Président se trouverait en situation de conflit d'intérêt, pour les attestations de formation des élus
- A M.GOSSET : pour les actes inhérents à sa fonction de directeur (exécution budgétaire et procédure d'achats dans la limite de 90 000 €, RH, affaires générales, communication, relations Président et adhérents). En son absence, délégations attribuées à Mme GUISTI

Monsieur le PRESIDENT poursuit en soulignant l'importance à conférer aux éventuelles situations de conflit d'intérêt, rappelant la nécessité d'être attentif à ces aspects.

Bien qu'aucun vote formel ne soit mentionné, le conseil d'administration prend acte de ces nouvelles délégations de signature, sans opposition.

➤ **APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 4 ET 27 MARS 2025**

Ceux-ci sont approuvés par l'ensemble des membres présents et représentés.

➤ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

• **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025 : DEFINITION DE L'ORDRE DU JOUR ET PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2024**

Madame GUISTI informe de l'obligation statutaire de présenter le bilan d'activité 2024 et de définir l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

## Définition de l'ordre du jour

- Conformément aux dispositions de l'article 9 de nos statuts, l'ordre du jour des assemblées générales est fixé par le conseil d'administration
- L'article 10 précise que l'assemblée se prononce sur un rapport d'activité et financier et qu'elle détermine la politique générale de l'agence
- **Ordre du jour proposé**
  - 1- Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2024
  - 2- Rapport d'activité
  - 3- Rapport financier (compte administratif 2024 et orientations budgétaires 2025)
  - 4- Détermination de la politique générale de l'agence
  - 5- Questions diverses

12

Haute-Garonne Ingénierie

Elle rappelle que le rapport d'activité 2024 a été envoyé aux collectivités adhérentes en juillet dernier.

## Définition de l'ordre du jour

- **2- Rapport d'activité 2024**
  - Point sur les effectifs de l'agence
  - Synthèse chiffrée de l'activité
  - Activité des services

14

Haute-Garonne Ingénierie

Elle présente en suivant le point dédié aux effectifs de l'Agence et propose une synthèse chiffrée de l'activité, annonçant notamment que **93% des élus ont sollicité l'Agence en 2024.**

## Définition de l'ordre du jour

- **2- Rapport d'activité / Point sur les effectifs de l'agence**
  - Effectifs des services : 97 agents au 31 décembre 2024 soit, 79 fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et 18 contractuels, recrutés par le Conseil Départemental et mis à la disposition ou affectés à l'Agence

	Agents titulaires ou stagiaires	Contractuels CDI	Contractuels Autres	TOTAL	
Catégorie A	43	2	9	54	56%
Catégorie B	21		4	25	26%
Catégorie C	15		3	18	19%
TOTAL	79	2	16	97	100%
	81%	2%	16%		

15

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- 2/ Rapport d'activité / Synthèse chiffrée
  - Très légère baisse des sollicitations : 11 137 en 2024 / 11 776 en 2023 pour 615 adhérents (soit 93 % d'entre eux)
  - Hausse de 24 % des prestations rendues : 29 679 contre 21 258 en 2023
  - 303 adhérents ont sollicité les services plus de 11 fois dans l'année
  - 70 % des demandes proviennent des communes jusqu'à 2 500 habitants
  - 499 demandes, soit 41 % des demandes reçues, ont généré de 1 à plus de 5 jours de travail



16

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- 2/ Rapport d'activité / Activité des services

### Assistance et conseil juridiques

- 2 630 prestations : marchés publics, services publics, police administrative, gestion des biens, intercommunalité, voirie, assemblées locales, statut de l'élu
- Diversité des problématiques rencontrées par les collectivités territoriales, complexité de l'environnement juridique local

### Conseil financier

- 1 070 prestations
- 59 études financières prospectives
- 10 études financières rétrospectives
- Conseil financier : recherche de moyens de financement alternatifs pour assurer le fonctionnement des services publics locaux, relations financières entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres, études « dotations »

17

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- Activité des services

### Assistance et conseil en urbanisme

- 1 772 prestations (conseils réglementaires, assistance en planification)
- Multiplication des contentieux, cadre réglementaire toujours plus pointu, intercommunalisation des demandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Mise en place d'un club des services instructeurs (ADS)

### Etudes territoriales

- Accompagnement de 17 adhérents : besoins futurs en équipements scolaires, rapport d'artificialisation des sols, stratégie territoriale sur les thématiques d'activités de pleine-nature
- Maîtrise d'œuvre de réalisation des documents de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) : évaluation et révision des ScoT en vigueur

18

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- Activité des services

### L'observatoire territorial

- 497 prestations : cartes, données, mise en forme de supports
- Mise en ligne du site "Géo-Observatoire" : portraits statistiques, nombreuses données relatives aux collectivités haut-garonnaises
- Diffusion de la publication « Portrait Tourisme 2024 » : aspects touristiques de chaque intercommunalité

### L'ingénierie territoriale

- Accompagnement de 108 adhérents
- Recherches de financement
- Démarche Cœur de vie
- Elaborations de projets de développement local

19

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- Activité des services

### Pôle développement

- Evaluation complète de la politique tiers-lieux 2019/2024
- Animation du comité de coordination des démarches alimentaires et PAT (Plans Alimentaires Territoriaux).
- Poursuite de l'accompagnement du développement du parc d'activités des Portes du Tarn

### Soutien à l'action territoriale du département

- 130 interventions
- Assistance pour les contrats de territoire pour les communes et les contrats de projets pour les communautés de communes
- Soutien et assistance à la mise en place de Maisons de Santé, aux politiques territoriale Montagne ou touristiques
- Participation aux études pour l'élaboration d'une stratégie départementale d'aménagement des territoires, à la rédaction des avis du département sur le SRADDET, le PLUi-H de Toulouse Métropole

20

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- Activité des services

### Assistance numérique et informatique

- Assistance aux logiciels métiers
- Dépannages techniques
- Prestation de Délégué à la protection des données
- Création et adaptation des sites internet pour les collectivités adhérentes (DéSIDé 31)
- Implication dans la mise en œuvre de la feuille de route du numérique du département
- Développement des compétences ces agents territoriaux : formations et site « Ma culture numérique »

### Formation des élus

- 502 élus formés de 166 communes haut-garonnaises
- Adjoint majoritaires (38%), conseillers municipaux (37%), maires (20%)
- 49 stages réalisés sur 36 thématiques différentes
- 4 formations intras pour 4 collectivités: Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) et Projet Urbain Partenarial (PUP), Prise de parole en public, La fresque du climat, Environnement territorial et rôle des élus
- 1/3 des formations animées par les experts de l'agence

21

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- Activité des services

### L'information des adhérents

- Diffusion de contenus fiables, réactifs et pluridisciplinaires afin de faciliter l'exercice des mandats : Fil d'actu, Info-Lettre, Le Mensuel
- Près de 850 000 pages vues sur le site [www.atd31.fr](http://www.atd31.fr)
- Les services de conseil et d'assistance collaborent régulièrement au contenu des supports d'information de l'agence.

### Les services supports

- Administration générale, RH : gestion du temps de travail, des formations, contrats et procédure de recrutement
- Budget, Achats : adhésion à la CANUT, centrale d'achat (besoins en informatique et télécommunication) économies substantielles à la clé
- Accueil, secrétariat général : 800 courriers et 17 000 mails traités
- Logistique : locaux, véhicules de service
- Informatique : modernisation de l'infrastructure
- Communication : travaux de PAO pour les supports de l'agence

22

Haute-Garonne Ingénierie

Concernant le rapport financier, Madame GUISTI rappelle qu'il s'agit d'une obligation statutaire de présenter les résultats de fin d'exercice 2024 et le BP 2025, déjà votés par le Conseil d'administration le 27 mars 2025.

## Définition de l'ordre du jour

- 3/ Rapport financier
  - Compte administratif 2024
  - Orientations budgétaires 2025

23

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- 3/ Rapport financier
  - **Compte administratif 2024 (présenté lors du CA du 27 mars 2025)**
    - **Recettes de fonctionnement : 385 493,34 €**
  - Cotisations des collectivités adhérentes : 370 132,32 €
  - Cotisations des collectivités adhérentes au programme DÉSIDÉ31 : 11 294,00 €
  - Participations des collectivités non adhérentes aux formations d'élus : 3 400,00 €
  - Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 : 242 812,77 €
    - **Recettes d'investissement : 102 021,43 €**
  - Amortissement des immobilisations : 94 307,32 €
  - Remboursement FCTVA : 7 714,11 €
  - Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2023 : 173 375,74 €
    - **Dépenses de fonctionnement : 495 117,84 €**
  - **400 810,52 € en dépenses réelles** dont charges courantes de fonctionnement : 396 007,76 € et charges de personnel et frais assimilés : 2 358,06 €
  - 94 307,32 € en opérations d'ordre (dotation aux amortissements)
    - **Recettes d'investissement : 110 547,00 €**
  - Acquisition de licences ou équivalent : 7 546,75 €
  - Achat de matériel informatique : 39 332,42 €
  - Achat de matériel de téléphonie : 8 113,26 €

24

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- 3/ Rapport financier
  - Compte administratif 2024 (présenté lors du CA du 27 mars 2025)

### Résultat de fin d'exercice 2024

Libellé	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de fonctionnement	495 117,84 €	385 493,34 €	- 109 624,50 €
Section d'investissement	57 491,13 €	102 021,43 €	+ 44 530,30 €
Total cumulé de l'exercice	552 608,97 €	487 514,77 €	- 65 094,20 €

25

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- 3/ Rapport financier
  - Orientations budgétaires 2025
  - Le Budget primitif voté par le Conseil d'administration du 27 mars 2025 intègre une augmentation du barème de cotisations d'adhésion dont les collectivités adhérentes ont été informées par courrier du Président le 5 mai 2025
  - Vue d'ensemble du budget primitif 2025, hors la mise à disposition du personnel et des locaux, dont le coût est pris en charge par le Conseil Départemental (environ 5 millions €)

Budget primitif 2025	Dépenses	Recettes	Evolution par rapport au BP n-1
Section de fonctionnement	612 496,00 €	612 496,00 €	- 7,0 %
Section d'investissement	319 296,00 €	319 296,00 €	12,6 %
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>931 792,00 €</b>	<b>931 792,00 €</b>	<b>- 1,1 %</b>

26

Haute-Garonne Ingénierie

S'agissant de la détermination de la politique générale de l'Agence pour 2025-2026, les points suivants sont proposés et détaillés.

## Définition de l'ordre du jour

- Détermination de la politique générale de l'agence
  - Finalisation du projet d'établissement 2026-2032
  - Approbation du projet d'établissement et du programme d'actions par le conseil d'administration
  - Programmation des premières actions dans le contexte de renouvellement des assemblées locales en mars 2026, et de redéfinition des moyens et missions de l'agence
    - Accompagner la bonne mise en œuvre des scrutins de mars 2026
  - Cellule Elections dédiée
  - Support d'information et de formation
    - Information et Formation des nouveaux élus : perspectives 2026
  - Mise en œuvre d'une plateforme de formation à distance
  - Plan formation resserré autour des thématiques essentielles à l'entrée dans le mandat
  - Supports d'information multiples sur les thèmes du Statut de l'élu et de la mise en place des assemblées délibérantes
    - Plan d'action numérique
  - Participation à la mise en œuvre du Plan d'action numérique porté par le Conseil départemental :
    - Cybersécurité
    - Sauvegardes, Mails, DPO mutualisées
    - Pack d'identité numérique
    - Outils collaboratifs
    - Ma culture numérique

28

Haute-Garonne Ingénierie

## Définition de l'ordre du jour

- Détermination de la politique générale de l'agence
  - Bifurcation écologique
- Insérer dans les missions de conseil, d'assistance, d'information et de formation de l'agence une sensibilisation des collectivités adhérentes à la bifurcation écologique, dans le contexte actuel du changement climatique
  - Club ADS (Autorisation du Droit des Sols)
- Poursuite de l'animation du réseau des instructeurs, avec deux rencontres annuelles qui permettront de partager les évolutions réglementaires et les retours d'expérience de terrain
- Veille juridique sur l'ADS, déjà diffusée régulièrement, et mise à disposition sur le site Internet de l'agence
  - Participation de l'agence aux réseaux professionnels
- Journées de l'association nationale des directeurs/directrices des ATD les 19 et 20 juin 2025 à Pau
- Journées territoriales du 18 au 20 septembre 2025 à Muret coorganisées par l'AMF31
- Assemblée générale de l'AMF 31 le 20 septembre 2025 et de l'AMRF 31 le 25 octobre 2025
- Réseaux des juristes et des urbanistes des ATD : rencontre des juristes à Rodez les 5 et 6 juin 2025 et des urbanistes les 26 et 27 novembre 2025 à Chambéry

29

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur le **PRESIDENT** relève les nombreux intérêts que présente la future plateforme de formation à distance pour les élus apprenants, rendant ainsi la formation plus accessible, efficace, mesurable et moderne.

Il poursuit en soulevant la question de la participation à l'Assemblée générale, étant donné le contexte de fin de mandat.

Il est alors suggéré de mettre l'accent sur le nouveau dispositif d'accompagnement aux élections municipales 2026 mis en place par l'agence pour ses adhérents.

Monsieur le **PRESIDENT** rappelle la vigilance à opérer dans la communication à venir afin de maintenir une image de neutralité absolue de l'Agence. Il insiste sur la nécessité de se concentrer sur les aspects techniques et réglementaires, en évitant tout ce qui pourrait être perçu comme une aide à la campagne électorale.

Madame **SEGARD**, Présidente de l'AMF31, intervient pour confirmer que lors des journées territoriales, les ateliers concernant les nouvelles réglementations électorales ont eu beaucoup de succès. Elle souligne l'importance de fournir des informations très techniques et décorrélées de tout aspect de campagne électorale, ce qui sera apprécié et servira aussi de protection pour l'Agence.

Monsieur **LAGORCE** suggère d'utiliser les assemblées communautaires comme relais d'information, proposant de réserver un créneau avant les conseils communautaires pour présenter ces informations.

Monsieur le **PRESIDENT** conclut en proposant de faire passer un message à l'ensemble des communautés de communes pour qu'elles relaient l'information auprès de leurs Maires, indiquant que HGI se tient à disposition pour répondre aux questions relevant de l'organisation des élections municipales et des règles de campagne.

Revenant sur le programme de formations dédiées à la préparation des opérations électorales et à l'installation des nouveaux élus, Madame **GUISTI** informe qu'il a, d'ores et déjà, été amendé par de nouvelles dates.

Monsieur le **PRESIDENT** demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les points présentés :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité :

- De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activité 2024 ;
- De valider la définition de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2024, rapport d'activité et financier, définition de la politique générale de l'agence, questions diverses.

• **SIGNATURE AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2025 BERGER-LEVRAULT / E-MAGNUS**

Monsieur le PRESIDENT présente l'avenant N°1 à la convention 2025 conclue avec l'éditeur de logiciel Berger-Levrault. Il précise que le document proposé vise à maintenir les prestations et la collaboration avec Berger-Levrault. Il souligne que les conditions n'ont pas évolué et que cet avenant est destiné à assurer la continuité des prestations actuelles jusqu'à la fin de l'année 2026.

Après s'être assuré que ce document ne soulevait aucune question, Monsieur le PRESIDENT propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant N°1 à la convention 2025 conclue avec la société Berger-Levrault tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ce document.

• **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CDG31 POUR LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS SUR DES FONCTIONS DE COMPTABLE**

Monsieur le PRESIDENT introduit une nouvelle convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31).

Il explique que les collectivités font face à une pénurie de comptables. Pour y remédier, le CDG31 propose un dispositif d'initiation à la comptabilité publique destiné aux personnes en recherche d'emploi n'ayant pas de compétences techniques suffisantes.

Le service accompagnement numérique et informatique de HGI ayant pour mission la maintenance de premier niveau et la formation des agents comptables des collectivités à l'utilisation de plusieurs logiciels comptables, dont celui de Berger-Levrault, le CDG31 a ainsi sollicité la participation de l'Agence.

## Convention HGI-ATD/CDG 31

### ▪ Intérêt du partenariat

- Besoins urgents de remplacement des collectivités
- Mutualiser les expertises et les outils entre HGI et le CDG31
- Valoriser l'offre de services d'HGI en matière d'accompagnement numérique et de formation
- Former en amont des agents afin de limiter les sollicitations récurrentes à HGI pour des interventions de premier niveau sur les logiciels métiers

### ▪ Modalités de mise en œuvre du dispositif

- Une phase d'initiation de 5 jours composée de 3 jours de découverte théorique (CDG 31) et de 2 jours de découverte et d'utilisation des logiciels métiers en gestion financière (HGI-ATD)
- Une phase d'immersion d'une durée de 5 à 10 jours au service comptabilité d'une collectivité. Cette phase est prise en charge par le CDG31
- HGI met à disposition à titre gratuit deux agents de la cellule Support et expertise aux logiciels métiers du SANI et une plateforme de formation
- Convention conclue pour 1 an, renouvelable

Les avantages de ce partenariat pour HGI sont alors relevés :

- Possibilité de former les nouveaux comptables installés en collectivité,
- Amélioration de la performance sur le temps dédié à la formation des comptables,
- Libération de temps des agents pour d'autres tâches.

Monsieur le PRESIDENT et les membres du conseil discutent ensuite de l'intérêt d'élargir ce type de formation :

- Aux personnes venant d'autres horizons (fonction publique d'État, secteur privé) qui intègrent les collectivités territoriales,
- À d'autres postes que celui de comptable, comme ce fut le cas pour les secrétaires de Mairie en 2020.

Ils évoquent également l'idée de créer une "formation d'intégration" pour les nouveaux agents, qui pourrait inclure :

- Une présentation du contexte et des activités principales d'une Mairie,
- Une explication des relations entre les différents interlocuteurs,
- Une présentation des enjeux à venir pour la collectivité.

Monsieur LEFEBVRE, Président de l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Garonne corrobore les propos échangés.

Monsieur LAGORCE suggère la mise en place d'un système de tutorat ou de mentorat, éventuellement organisé à l'échelle des Communautés de communes, pour accompagner les nouveaux agents.

Monsieur GOSSET conclut en indiquant qu'il abordera ces suggestions lors de sa prochaine rencontre avec le directeur du CDG31.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver la convention conclue avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne telle que présentée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ce document.

## ➤ DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

### • PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'AGENCE ET MISE A JOUR DES MISSIONS AU 1ER OCTOBRE 2025 : COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 5 JUIN 2025

Monsieur DRINAL présente la réorganisation administrative et l'organigramme général de la DGD-DAT.

Il explique que le rattachement fonctionnel de l'agence à la Direction Générale Déléguée (DGD) s'inscrit dans un processus de réorganisation qui est maintenant achevé. Cette réorganisation avait été évoquée lors du conseil d'administration du 4 mars 2025.

Il précise que les raisons de cette réorganisation sont multiples :

- Répondre aux remarques de la Chambre régionale des comptes,
- Remettre en conformité l'agence en recentrant ses missions sur les communes et les intercommunalités,
- Rapatrier certains agents au conseil départemental pour travailler sur des missions prioritaires liées au projet de mandat.

Il ajoute que la nouvelle structure de la Direction Générale Déléguée comprend désormais trois piliers :

- L'agence HGI : Avec un périmètre stabilisé et un nouveau projet d'établissement en cours d'élaboration,
- La DDAT : qui continue à gérer divers dispositifs, notamment les contrats de territoire,
- La nouvelle Direction pour la Stratégie et la Prospective Territoriale : chargée de l'aménagement du territoire et de la vision stratégique, notamment pour les avis sur les documents d'urbanisme.

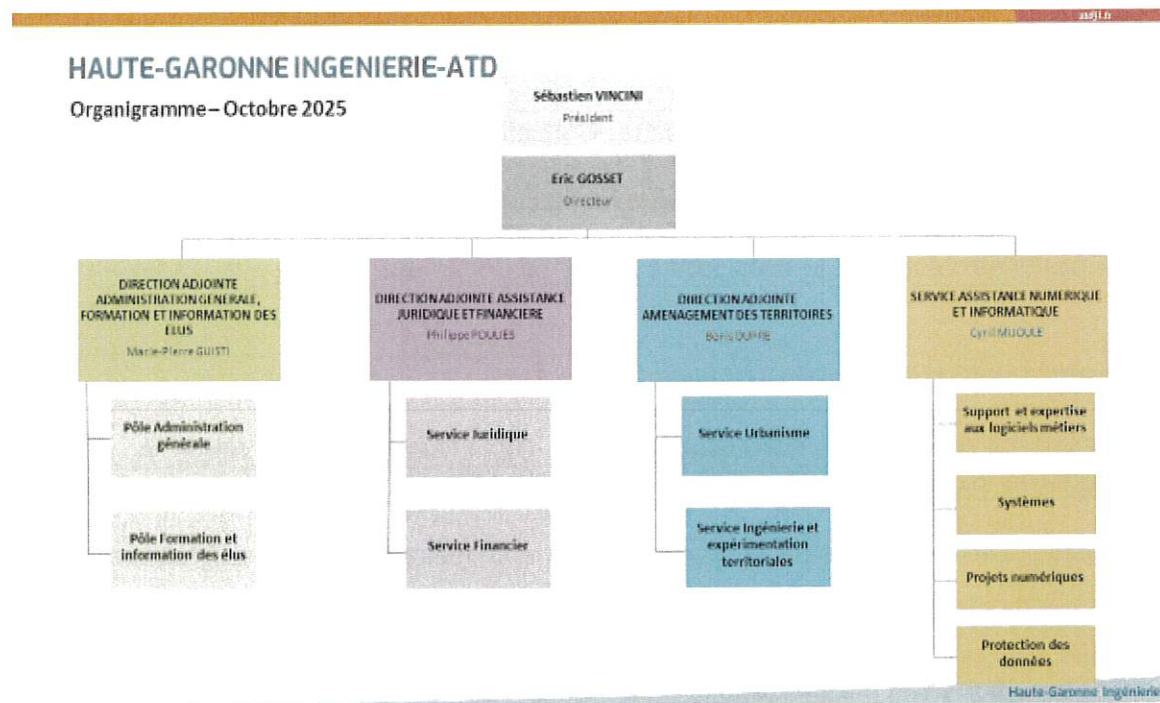
Monsieur GOSSET poursuit en présentant l'impact de cette réorganisation sur l'organigramme de HGI :

- Transfert de certains services (études, observatoire, pôle développement) vers la nouvelle direction au conseil départemental,
- Missions qui ne sont plus assurées par HGI depuis le 1er octobre : élaboration des SCOT, cartographie, travaux de l'observatoire, travaux sur les circuits courts et filières économiques.

Monsieur DRINAL précise que toutefois, conformément à la volonté de Monsieur le PRESIDENT, les études en cours seront finalisées par les équipes transférées au CD31, notamment les SCOT jusqu'au début 2026.

Monsieur GOSSET détaille les **missions conservées à l'Agence** :

- **Assistance et conseil juridique financier, et urbanisme,**
  - **Gestion de projet,**
  - **Assistance informatique,**
  - **Information et formation des élus,**
- puis annonce **la création d'une nouvelle mission support : communication interne et externe.**



A l'issue de cette réorganisation, dont l'organigramme définitif a été présenté au CST du 5 juin 2025, l'agence Haute-Garonne Ingénierie dispose d'un effectif de 73 postes. Elle reste donc parmi les cinq ATD les plus importantes de France en termes de moyens RH et peut maintenir les missions les plus plébiscitées par les collectivités adhérentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité de prendre acte du nouvel organigramme de l'Agence, effectif depuis le 1er octobre 2025, tel que présenté au CST du Conseil Départemental le 5 juin 2025, ainsi que des missions actualisées rendues aux adhérents.

## ► DOSSIERS D'ORDRE BUDGÉTAIRE

### • DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le PRESIDENT présente la décision modificative budgétaire, expliquant qu'elle vise à faire face à de nouvelles dépenses ou recettes non prévues initialement.

## Décision Modificative N°1

- L'exécution du budget primitif 2025, adopté lors du Conseil d'administration du 27 mars dernier, nécessite d'effectuer des ajustements de crédits entre chapitres et articles afin de faire face à certaines dépenses ou recettes nouvelles ou réajustées

BP 2025	Dépenses Montant voté	Etat des dépenses réalisées	Taux réalisé	Recettes Montant voté	Etat des recettes recouvrées	Taux réalisé
Section de fonctionnement	612 496,00 €	302 810,51 €	53%	612 496,00 €	471 114,60 €	78%
Section d'investissement	319 296,00 €	72 937,72 €	23%	319 296,00 €	107 614,58 €	34%
<b>TOTAUX</b>	<b>931 792,00 €</b>	<b>375 748,23 €</b>	<b>43%</b>	<b>931 792,00 €</b>	<b>583 243,61 €</b>	<b>63%</b>

57

Haute-Garonne Ingénierie

## Décision Modificative N°1

- **Recettes prévisionnelles de fonctionnement**
  - Versement assurance pour un véhicule sinistré : 4 166,67 €
  - Régularisation URSSAF : 347,76 €
- **Dépenses prévisionnelles de fonctionnement**
  - Modification de la répartition entre dépenses réelles et dépenses d'ordre sans impact sur le volume global des prévisions
  - Frais entretien et réparation véhicules : + 500 €
  - Abonnements téléphone et Internet : + 18 240 €
  - Changement VPN : + 16 858,17 €
- **Recettes prévisionnelles d'investissement**
  - Recettes pour ordre : Dotations aux amortissements : + 7 426,20 €
- **Dépenses prévisionnelles d'investissement**
  - Virements entre chapitres possibles d'ici la fin de l'exercice budgétaire



Budget en suréquilibre de 7 426 € en section d'investissement

50

Haute-Garonne Ingénierie

## Décision Modificative N°1

- Synthèse Décision Modificative n°1

DM1-2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	612 496,00 €	612 496,00 €
Section d'investissement	319 296,00 €	326 722,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>931 792,00 €</b>	<b>939 218,00 €</b>

51

Haute-Garonne Ingénierie

Monsieur le PRESIDENT souligne que cette décision modificative aboutit à un budget en suréquilibre de 7 426 euros en section d'investissement, ce qui est légalement permis. Il précise que le reste des montants est conforme à ce qui avait été prévu au budget primitif 2025.

Le tableau détaillé des modifications de crédits est alors présenté.

Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'administration concernant cette décision modificative.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident d'adopter la décision modificative n°1 au budget 2025 (présentée par chapitre) tel que proposée et détaillée.

• **AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

Madame GUISTI présente le dossier classique visant à l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget 2026.

Elle explique que cette autorisation est nécessaire pour assurer la continuité du fonctionnement de l'Agence entre le début de l'année 2026 et le vote du budget primitif et indique que cette procédure est courante et conforme aux règles de la comptabilité publique.

Elle mentionne une précision demandée par la pairie départementale l'année précédente :

- Nécessité de détailler les lignes de la section d'investissement concernées par cette autorisation,
- L'agence s'est conformée à cette demande dans la délibération présentée.

Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'administration concernant cette autorisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident :

- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les lignes d'investissement susceptibles d'être impactées par cette autorisation étant précisées ;
- De prendre acte que l'ordonnateur peut mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

• **RÉFORME ET SORTIE D'INVENTAIRE DES BIENS**

Haute-Garonne Ingénierie-ATD est propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle a acquis au fil des ans afin de répondre aux besoins de ses différents services.

Madame GUISTI explique que la liste des équipements doit être mise à jour régulièrement en fonction des événements affectant ces biens (disparition, obsolescence, revente, ...) puis précise que les biens meubles ou matériels concernés par ces sorties du patrimoine représentent une valeur totale de 76 253,04 €.

## Réforme et sortie d'inventaire des biens

Les biens meubles ou matériels concernés par ces sorties du patrimoine représentent une valeur totale de 76 253,04 €, répartis comme suit :

Article comptable	Libellé	Montant
2182	Matériels de transport	7 863,50 €
2183B	Autres matériels informatiques	24 143,94 €
2185	Matériels de téléphonie	44 245,60 €

Le tableau des immobilisations à sortir de l'actif est alors présenté.

Monsieur le PRESIDENT précise qu'il s'agit d'une opération purement comptable.

Madame GUISTI indique que ce travail fastidieux a été réalisé par Lucie MEILHAN, comptable de l'Agence.

Elle souligne que cette opération est nécessaire et qu'elle sera réalisée désormais progressivement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident à l'unanimité d'approuver la réforme et la sortie d'inventaire des biens telles que présentées.

### • **ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame GUISTI présente le dernier point à l'ordre du jour concernant l'admission en non-valeur de deux créances.

## Admission en non-valeur

L'admission en non valeur de créances irrécouvrables sollicitée par la Paierie pour l'année 2025 porte sur les dossiers suivants :

Exercice	Titre	Nom du redevable	Montant	Imputation budgétaire	Motif de la présentation
2016	T-113204 0035-1	SFR	484,88 €	302 - Ordre de reversement 6541 (téléphonie mobile)	Combinaison infructueuse d'actes
2022	T-935-1	TOTAL ENERGIES MARKET	4,53 €	107 - Autres produits exceptionnels 6541 -	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAUX	489,41 €		

Monsieur le PRESIDENT fait part des propositions suivantes :

- Valider l'admission en non-valeur pour la créance de Total Energies Market, le montant est très faible (4,53 euros) et les démarches de recouvrement seraient probablement plus coûteuses que la créance elle-même ;

- Reporter la décision d'admission en non-valeur pour la créance de SFR, comme dans le cas précédent avec l'URSSAF, l'agence estime avoir raison dans ce litige. Il propose donc de poursuivre les démarches pour obtenir le paiement de cette créance.

Il conclut ce point en soulignant l'importance de défendre les intérêts de l'Agence, même pour des montants qui peuvent paraître modestes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- Pour la créance de 2016 de SFR, de reporter la décision sur la demande d'admission en non-valeur et provisionnement de la somme correspondante à l'article 6541 du budget, pour les raisons invoquées ci-avant ;
- Pour la créance de 2022 de TOTAL ENERGIES, compte tenu du caractère minime de la somme en cause, de donner un avis favorable à l'admission en non-valeur.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

En sa qualité de Présidente de l'AMF31, Madame SEGARD prend la parole pour évoquer plusieurs points :

### • **Communication aux maires adhérents :**

L'AMF31 prépare une communication sur l'honorariat des Maires, à la demande du Préfet. Elle souhaite inclure des informations sur le récolement des archives en fin de mandat et demande si HGI peut fournir des éléments concernant les élections et les procédures mises en place pour les inclure dans cette communication.

### • **Récolement des archives :**

Madame SEGARD souligne l'importance de cette procédure, souvent négligée.

Selon les archives départementales, seulement 30% des communes assurent cette procédure réglementaire. Elle propose alors de rappeler cette obligation maintenant pour que les documents soient préparés.

Monsieur le PRESIDENT répond favorablement à ces demandes :

- Il accepte de fournir un synopsis des formations et informations prévues par HGI concernant les élections ;
- Il demande à ses équipes de vérifier s'il existe déjà des informations sur le site de l'agence concernant le récolement des archives, en collaboration avec les archives départementales ;
- Il propose d'actualiser ces informations si nécessaire.

Monsieur LAGORCE intervient pour souligner l'importance de bien se coordonner avec les archives départementales, notamment en raison des opérations de numérisation en cours et de la localisation variable des archives anciennes.

Madame SEGARD confirme que les archives départementales sont disposées à aider les communes dans ce processus et insiste sur l'importance de commencer ce travail bien en amont de la fin du mandat.

Monsieur le PRESIDENT conclut en reconnaissant l'importance de cette question et en admettant que certaines communes pourraient ne pas avoir effectué correctement cette procédure, notamment en raison des circonstances particulières du mandat (absence de DGS, COVID).

Aucune décision formelle n'est prise sur ces points, mais Monsieur le PRESIDENT s'engage à fournir les informations demandées à l'AMF31 pour leur communication aux Maires.

En l'absence de questions et d'observations complémentaires, Monsieur le PRESIDENT lève la séance à 11h00.

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2025

**Sébastien VINCINI**  
**Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD**

